

MAIRIE DE LA CAVALERIE - 12230 LA CAVALERIE
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE 233 / 2025

REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
D'UNE PARTIE DU PARKING MUNICIPAL ROUTE DE SAINTE EULALIE
EN VUE DE L'INSTALLATION D'UNE GRUE ET D'UN SEMI-REMORQUE
POUR LE DECHARGEMENT D'UN TRANSFORMATEUR

Le Maire de la Commune de LA CAVALERIE,

Vu la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants et L 2213-1,

Vu le Code de la Voirie Routière : articles L.115-1 à L.116-8 et L.141-2 à L.141-12, R.115-1 à R.116-2 et R.141-12 à R.141-22,

Vu le règlement de voirie du 01/01/97 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales, **Vu** l'état des lieux,

Vu la demande en date du 20 octobre 2025 de l'entreprise ELTO HOLDING pour stationner sur une partie du parking municipal Route de Sainte Eulalie,

CONSIDERANT que l'entreprise occupera une partie du parking municipal situé Route de Sainte Eulalie en vue de l'installation d'une grue et d'un semi-remorque pour le déchargement d'un transformateur, prévu le jeudi 30 octobre 2025, il convient de réglementer le stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 – Dans le cadre des travaux réalisés, le stationnement sera interdit sur une bande de 17 m x 12 m sur une partie du parking situé Route de Sainte Eulalie, le jeudi 30 Octobre (voir plan).

ARTICLE 2 – La signalisation réglementaire sera mise en place par le pétitionnaire chargé du stationnement des véhicules sous le contrôle des services municipaux de la Commune de LA CAVALERIE.

ARTICLE 3 - La Commune de LA CAVALERIE, est chargée en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Copie du présent arrêté sera transmise à :

- l'entreprise ELTO HOLDING,
- le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA CAVALERIE,
- Au Responsable de l'équipe technique de la Mairie de LA CAVALERIE.

Fait à LA CAVALERIE, le 22 Octobre 2025



Le Maire

François RODRIGUEZ

Plan de situation



Le jeudi 30/10/2025

Stationnement d'une grue et d'une semi-remorque

Pour le déchargement d'un transformateur dans la zone de levage

